



Charte Environnementale

Depuis 2010, notre entreprise décidée à mettre en œuvre des pratiques et des valeurs en faveur du respect de l'environnement et du développement durable s'engage à :

- ❖ Intégrer des règles environnementales dès la conception du dispositif médical, afin de limiter les consommations de ressources naturelles et la production de rejets et déchets polluants (éco-conception) ;
- ❖ Privilégier le recours à des matériaux performants, recyclés et recyclables, dans la mesure où l'état de l'art le permet et dans le respect des règles de sécurité imputables à nos dispositifs médicaux ;
- ❖ Favoriser les échanges d'informations et de documents sous forme électronique, en interne via notre réseau informatique et en externe via notre portail Internet et son accès client ;
- ❖ Encourager notre personnel à des pratiques favorables à la protection de l'environnement dans leurs gestes usuels et professionnels au quotidien ;
- ❖ Susciter et promouvoir chez nos clients et partenaires l'adhésion à nos engagements en matière de protection de l'environnement ;
- ❖ Assurer le tri, puis la valorisation ou l'élimination adéquate des déchets, dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé des personnes.
- ❖ Travailler ensemble à l'amélioration de nos processus pour réduire au maximum notre impact écologique.

21 Janvier 2014

Jean-Paul Ansel
Président Directeur Général du Groupe DMS

DMS - 393 rue Charles Lindbergh - 34130 Muguio France
Tel: +33 (0)4 67 50 49 00 - Fax: +33 (0)4 67 50 49 09
www.dms.com



www.dms.com